

QUINQUENNAT ET POUVOIR D'ACHAT DES RETRAITÉ.ES

Débatant avec F. Fillon en 2017 sur TF1, le candidat E. Macron lui reprochait de « *vouloir faire des économies sur le dos des retraités* ». Il affirmait aussi avec conviction sur France 2 : « *Le niveau de vie des retraités, on doit le préserver* » et dans une vidéo de campagne : « *il n'y aura pas de perte de pouvoir d'achat* » pour les retraité.es s'il était élu président (cf. vidéo¹).



Maintenant, à quelques mois de l'élection présidentielle 2022, il est temps d'examiner la réalité. Le gouvernement, s'appuyant sur un rapport² annexé au Projet de Loi de Finances 2022,

claironne que le pouvoir d'achat des Français a augmenté en moyenne et ceci plus que sous les deux quinquennats précédents, avec un gain plus important pour les revenus les plus modestes.

Le ressenti est différent, puisque selon un sondage récent³ presque 6 Français sur 10 estiment que leur pouvoir d'achat a baissé et ce sentiment est le plus fort pour les revenus les plus modestes.

Pour les actifs, le transfert de cotisations sociales vers la CSG et la défiscalisation des heures supplémentaires pouvait effectivement les conduire à une illusion de revenu amélioré, si on accepte d'oublier la perte de ressources pour la Sécurité Sociale, donc la dégradation des services publics de santé et la privatisation, qui a un coût. Les retraité.es, avec la CSG augmentée sans compensation par ailleurs, ne pouvaient évidemment que voir diminuer leur pouvoir d'achat.

Une étude⁴ de l'INSEE portant sur la période Janvier-Octobre 2018 conclut que le niveau de vie des ménages retraités a baissé de 2 %, plus que les 0,5 % de l'ensemble des ménages. Incidemment, cela illustre le décrochage de pensions par rapport aux salaires.

La période 2019 a vu les pensions revalorisées de 0,3 % alors que l'inflation était 1,3 %. Malgré la suppression progressive de la taxe d'habitation, cela se traduit globalement par une perte moyenne de 300€ pour 4,8 millions de ménages retraités, chez les plus aisés mais aussi chez les plus modestes

déjà exonérés en tout ou partie de la taxe d'habitation (source OFCE⁵).

Après la mobilisation du 1^{er} octobre pour les retraites, la protection sociale et les services publics,

**PARIS : Manifestation des retraité.es
Jeudi 2 décembre 2021**

à l'appel du Groupe des 9 (CGT-FO-CFTC-CFE CGC-FSU-Solidaires-FGR FP-LSR-Ensemble&Solidaires) (*Voir tract de l'appel [ici](#) et en page 6*)

On devait avoir une situation analogue en 2020, mais finalement le gouvernement a décidé une revalorisation différenciée (1 % si pension ≤ 2000€ bruts et 0,3 % sinon, avec un lissage atténuant l'effet de seuil) alors que l'inflation a été 1 %.

Enfin en 2021 c'est une revalorisation de 0,4 % nettement inférieure à l'inflation attendue estimée à 1,5 %, dopée notamment par la flambée des prix de l'énergie. Pour ceux d'entre nous qui sont poly-pensionnés et perçoivent une retraite complémentaire AGIRC ARCCO, cette retraite à points sera revalorisée de 1 % seulement au 1^{er} novembre. On peut d'ailleurs remarquer que les pensions sont traitées presque comme des retraites à points, puisque le gouvernement s'affranchit de toute règle d'indexation des retraites sur les prix ou les salaires et ajuste chaque année selon sa vision de la situation économique ! (*suite page 2*) .../...

1. <https://youtu.be/8jeJfrl2jpA>
2. <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/955572b2-749e-4e9f-9645-742bef30ff65/files/35e14352-1582-4d77-beef-75b8c7acebd0>
3. <https://www.lesechos.fr/politique-societe/emmanuel-macron-president/exclusif-pres-de-six-francais-sur-dix-estiment-que-leur-pouvoir-dachat-a-baisse-avec-emmanuel-macron-1347474>
4. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3745459#titre-bloc-7>
5. <https://www.ofce.sciences-po.fr/blog/10789-2/>

(suite) QUINQUENNAT ET POUVOIR D'ACHAT DES RETRAITÉ.ES

Concernant les fonctionnaires, sans même parler des différentes réformes, on peut constater que lors du départ en retraite, le gel du point d'indice fait baisser à lui tout seul le montant de la pension corrigé de l'inflation.

Nos catégories sont systématiquement visées par toutes les décisions qui frappent directement ou indirectement le niveau de vie des retraité.es, ce qui conduit à un nivellement par le bas car les catégories les plus modestes voient au mieux leur pouvoir d'achat stagner.

Pour les retraité.es, le constat de ce quinquennat va à l'encontre des promesses de 2017 et des autosatisfactions d'aujourd'hui. Ils et elles constatent que leur revenu disponible a continué à diminuer chaque année et que des nouvelles menaces

arrivent : nouvelle hausse de la CSG, mise en cause de l'abattement fiscal de 10 %.

Le discours consistant à demander aux retraité.es d'accepter la dévalorisation perpétuelle de la pension acquise avec les cotisations de leur travail est particulièrement indécent vu le contexte : le scandale des dividendes massifs versés aux actionnaires, le scandale des « Pandora Papers » qui ont révélé une nouvelle fois l'évasion fiscale (après les révélations précédentes des « Paradise Papers » et des « Panama Papers »), la glorification de Bernard Tapie, érigé par E. Macron en modèle pour la jeunesse. Pour beaucoup, c'est la « modération » des salaires, des pensions, des allocations chômage, le paiement de l'impôt républicain. Pas pour tout le monde.

Hervé Lelourec, 19 octobre 2021

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Une réponse libérale à la crise sanitaire

Au cours des 18 mois de crise sanitaire, chacun a pu faire le constat que notre système de protection sociale était essentiel et ce malgré la gestion désastreuse de Macron et de son gouvernement. Mais à la lecture du Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) 2022, il est clair qu'aucune leçon n'a été tirée des insuffisances de moyens et personnels de santé.

La raison réside dans le principe même du PLFSS : confier le financement de la sécurité sociale au parlement qui le fera sur des critères politiques pour adapter les prestations aux financements et non aux besoins. Il s'agit d'une politique purement gestionnaire. Une politique contrainte par l'Objectif National de Dépenses d'Assurance Maladie (ONDAM). Pour 2022 l'ONDAM est en augmentation de 2,6 % (hors mesures liées à la crise sanitaire et au Ségur de la Santé), hausse totalement insuffisante si on prend en compte l'inflation estimée à 2 %. Pour apprécier ce chiffre il faut noter que la Fédération Hospitalière de France (association des hôpitaux publics et privés) estime que pour maintenir le système à niveau l'augmentation de l'ONDAM devrait être supérieure de 2 % voire 2,5 % sur l'inflation. Ces choix financiers se traduisent par une politique de restriction des moyens matériels et humains à l'image des 5700 lits et 25 établissements fermés en 2021.

Si le gouvernement se félicite d'avoir consacré lors du « Ségur de la Santé » 2,7 milliards d'euros pour la revalorisation des personnels soignants (183€ par mois), force est de constater que cela ne fait que rattraper le quasi-blocage des salaires depuis 2010. Cette augmentation aura permis aux infirmières françaises de passer de la 22^{ème} à la 18^{ème} place dans le classement des rémunérations moyennes des pays de l'OCDE.

Après avoir abandonné la loi, promise depuis plus de 5 ans, destinée à répondre aux questions liées à la dépendance, le PLFSS annonce 250 milliards d'euros pour financer les Services d'Aide à Domicile (SAD) et favoriser le maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie. Il instaure un plancher national de 22€ par heure d'intervention, alors que les professionnels évaluent à 24 voire 25€ son coût moyen. De même, il promet le recrutement de 10 000 personnels sur 5 ans pour les EHPAD alors que les professionnels estiment qu'il en faudrait 200 000 pour atteindre le ratio d'un soignant par résident.

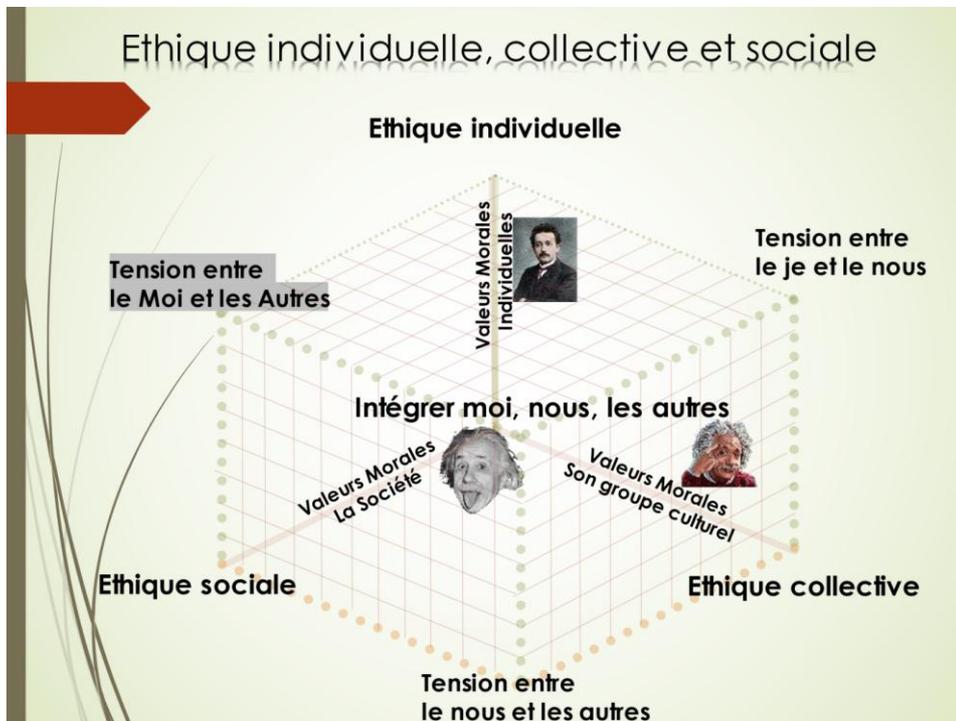
Au delà de ces mesures financières, il y a lieu de s'inquiéter pour l'avenir de la Sécurité Sociale de deux projets présentés dans ce PLFSS. L'un prévoit la centralisation du recouvrement des cotisations sociales, l'autre veut réformer la procédure d'élaboration du PLFSS à partir de 2023. La Proposition de Loi Organique (PLO Mesnier) déjà votée au Sénat par la droite et LREM entend remettre en cause la gestion paritaire des caisses de sécurité sociale et renforcer l'étatisation de la Sécurité sociale. C'est une nouvelle étape de la casse de notre modèle de protection sociale qui va nous falloir combattre dans les prochains mois, 75 ans après sa mise en place.

Jean Amar, 18 octobre 2021

La pandémie de la Covid a mis en exergue nombre de tensions éthiques. Ce que j'entends par éthique, c'est un ensemble de boussoles intellectuelles qui guident mon comportement :

- 1) Individuel de telle sorte que je me vois dans le miroir comme une « bonne personne »,
- 2) Collectif de telle sorte que mes relations considèrent que je suis un « homme bien »
- 3) Social afin que mes interactions avec le monde participent dans la mesure du possible à son amélioration pour un monde plus juste, plus durable et plus joyeux.

Ainsi, nos valeurs nous positionnent à un moment donné dans un espace éthique (cf. le schéma ci-dessous).



Dans ce schéma, l'espace éthique est représenté comme un espace à trois dimensions. L'éthique peut être considérée comme une ou des boussoles guidant nos comportements dans un contexte. Pour illustrer le fait que le positionnement dans cet espace éthique change au cours d'une vie, le positionnement d'Einstein aux différents moments de sa vie a été représenté. C'est une illustration et non pas une représentation factuelle.

Nos comportements individuels, collectifs et sociaux vont parfois se retrouver en tension, tension qu'il faudra résoudre pour vivre « une vie bonne ».

Alors qu'une tribune du Monde signée par un collectif de scientifiques dont Françoise Barré-

Sinoussi nous met en garde contre une vision binaire sur la mise en place d'une troisième dose de vaccin, on peut replacer ce questionnement dans l'espace éthique que je viens de définir.

Doit-on proposer l'utilisation d'une troisième dose de vaccin dans les pays riches alors que le niveau de vaccination en Afrique est particulièrement bas, avec en conséquence une forte circulation du virus ?

Si je prends en compte mes valeurs individuelles, je ne veux pas que le virus passe par moi (en parodiant une célèbre affiche sur le SIDA qui prônait l'utilisation de préservatifs). Je vais de ce fait faire tout ce qui est en mon pouvoir pour diminuer la circulation du virus (gestes barrières, aération des pièces, vaccination et même « pass sanitaire » pour faire preuve d'exemplarité et montrer ma volonté d'engagement individuel). Toutefois, je regrette que le vaccin ait été développé pour empêcher les symptômes sévères et la mortalité et non pas pour bloquer la circulation du virus. J'aurais préféré une action publique incitant les industries pharmaceutiques et les start-ups à développer un vaccin qui active l'immunité muco-nasale (au niveau du nez et de la gorge) pour bloquer l'entrée du virus et donc sa transmission. Les institutions publiques ont prôné une politique de santé individualiste au détriment du collectif.

Si je prends en compte mes valeurs en tant que membre d'un réseau de relations, je ne veux pas fragmenter la communauté de mes relations en bons et mauvais amis (entre ceux qui acceptent la vaccination et les autres par exemple). Je voudrais discuter et convaincre ou être convaincu. Je ne veux pas d'un processus comme le « pass sanitaire » qui choisit à ma place. La troisième dose peut être nécessaire si j'en ai vraiment besoin, i.e mon taux d'anticorps ne me protège plus. Je préférerais avoir un test de mesure des anticorps qui ainsi rationalise la nécessité d'une troisième dose.

Si je prends en compte mes valeurs sociales, je ne veux pas d'un « pass sanitaire ou vaccinal » qui introduit la notion de bon ou mauvais citoyen. L'état s'arroge ainsi une mission de police de la pensée et d'arbitre des comportements. C'est la caricature d'une politique néo-libérale dont la première règle est « l'Etat n'a jamais tort ; c'est au citoyen à s'adapter ». Je voudrais aussi savoir si l'ouverture à une troisième dose participe au niveau mondial à freiner la circulation du virus. Je voudrais savoir si une politique sanitaire plus collective (amélioration de la ventilation des locaux publics et commerciaux, construction par les acteurs des plans de sécurisation sanitaire, anticipation des prochaines pandémies, prise en compte de la complexité du système sanitaire au niveau mondial au lieu d'une politique du chacun pour soi trop réductionniste, ...). C'est une politique de recherche-action sur ces sujets que l'Etat devrait mettre en place.

Michel Van Praët est professeur émérite du Muséum national d'Histoire naturelle. Il est l'un des artisans de la transformation de la galerie de Zoologie en Grande Galerie de l'Évolution, ainsi que de la rénovation du Musée de l'Homme. Membre du Comité Consultatif National d'Éthique (CCNE) de 2012 à 2020, il est aujourd'hui Maire-adjoint à la culture d'Audierne

1) Comment as-tu vécu ton passage à la retraite ?

J'ai pu finaliser, avant ma retraite, le programme de rénovation du Musée de l'Homme. Considérant que la durée des travaux à réaliser jusqu'à l'inauguration allait au-delà de ma période d'activité, j'ai pris ma retraite dès que j'ai achevé de recruter l'équipe en charge de la coordination muséographique et de l'ouverture du musée (qui eut lieu fin 2015).

Ayant pu préparer ce départ, j'ai poursuivi une étude sur la problématique de la valorisation des restes humains dans les collections publiques et l'éventuelle restitution de certains d'entre eux, dans le cadre d'une mission du MESRI et du ministère de la culture. Parallèlement, ce dernier a proposé ma candidature au CCNE.

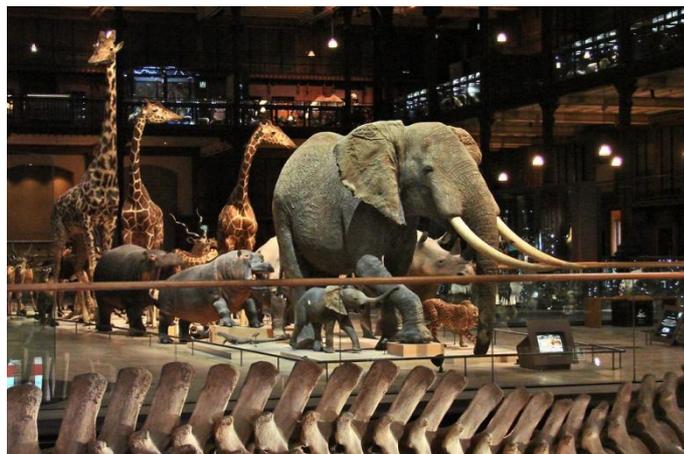
2) Peux-tu dire un mot des travaux du CCNE au début de la crise COVID ?

Ce dont je peux en premier lieu témoigner c'est que, quelles que soient les personnalités de « mes » 3 présidents successifs, le comité a fait preuve d'une volonté continue de liberté de réflexion au cours de ces deux mandats. Pour autant, la crise de la COVID a créé une situation nouvelle où notre expérience collective, quant à la rédaction d'avis s'appuyant sur des consultations et des auditions développées sur plusieurs mois, s'est trouvée à plusieurs titres bousculée. Ainsi fin 2019, nous échangeons de manière informelle, sur l'apparition d'une épidémie en Chine et envisageons de rappeler aux médias les conclusions de l'avis diffusé un an plus tôt : « Biodiversité et santé : nouvelles relations de l'humanité avec le vivant », sans sentiment d'urgence. Mais, dès janvier 2020, parallèlement à l'accroissement de nos interrogations sur ce qui peut devenir une pandémie, nous constatons (alors que nous souhaitons diffuser un avis sur les principes éthiques liés à la transformation ciblée des génomes) que les revues *Nature*, *Science*, *The Lancet* ... sont saturées d'articles sur la Covid.

D'autre part, alors que jusque-là les démarches d'auto-saisines sont majoritaires (si l'on excepte l'organisation de la consultation citoyenne voulue par E. Macron dans le cadre de la révision de la loi de bioéthique), la relation aux décideurs politiques se transforme. Leurs demandes de points de vue, officieuses ou avec saisines, et l'implication du président du CCNE dans un comité mis en place à la présidence de la République, tendent à inverser les relations (même si JF. Delfraissy se met alors en congé de sa présidence du CCNE).

Le CCNE fait alors pour autant preuve de déontologie. Le 13 mars, il sacrifie à l'exigence de temporalité en publiant une déclaration sur « les enjeux éthiques face à une pandémie » ; le 23 s'appuyant sur ses réflexions antérieures c'est une déclaration sur la vulnérabilité des plus fragiles ; le 30, pour partie en contradiction avec les mesures prises dans les EHPAD, il affirme « l'impérieuse nécessité de faciliter la mise en place de tests de dépistage dans ces établissements et l'accès aux moyens de protection pour le personnel comme pour ses résidents » et l'importance du maintien des liens sociaux.

D'emblée, le danger pour la démocratie d'une instrumentalisation d'avis de scientifiques et a fortiori du CCNE, est unanimement souligné et ... peu pris en compte dans les médias. De ce point de vue « la mise en culture de la science » reste un chantier à développer !



La Galerie de l'Évolution (Muséum d'Histoire Naturelle)
Photo : Dalbéra, Jean-Pierre, Droits d'auteur : ©dalbera
<https://www.flickr.com/photos/dalbera/2593147609>

3) Quels sont tes projets ?

Adjoint à la culture d'Audierne, les enjeux sont multiples. Loin de Paris et des capitales culturelles régionales que constituent Rennes et Nantes, le développement de l'offre culturelle s'appuie et pour partie se confronte à une vie associative riche, mais essentiellement supportée par la génération du babyboom. L'absence d'un service culturel, comme dans bien des petites villes, n'a pas permis aux expériences et réalisations passées de trouver toute leur pertinence. Au-delà des actions culturelles mises en œuvre, arriver à créer l'embryon d'un service pérenne serait une réelle satisfaction !

Michelle Lauton, 18 octobre 2021



Congrès FSU 2022 : Votez dès le 4 novembre

C'est dans un contexte encore compliqué pour les retraité.e.s (avenir des retraites, augmentation des prix et inflation, dérèglement climatique, pandémie COVID et ses suites, réorganisation des territoires en matière de santé, handicap, affaiblissement des liens sociaux, vie culturelle encore restreinte....) qu'il nous faut dès maintenant penser à préparer le Congrès de la FSU qui se déroulera en février 2022 à Metz. En tant que retraité.e.s, c'est la FSU qui traite au niveau national de nombreuses questions qui nous intéressent spécifiquement, le plus souvent dans le cadre intersyndical du groupe des 9. Des membres de la direction du SNESUP et des militant.e.s dans les sections départementales FSU travaillent, avec d'autres représentant.e.s de syndicats enseignants et non enseignants de la FSU.

Comme pour notre congrès d'orientation, des votes sont prévus dans le SNESUP-FSU en amont sur l'orientation et le rapport d'activité. Ils se dérouleront de la même manière : à l'urne pour les sections qui organiseront le vote, sinon par correspondance pour les syndiqué-es dont la section ne l'organisera pas – c'est le cas des retraité.e.s de la section 99 - ou qui ne pourront être présents lors de la réunion de section consacrée au vote – c'est souvent le cas des retraité.e.s,

A la différence de ce qui avait été mis en oeuvre pour le congrès du SNESUP-FSU, **il n'y aura pas d'envoi d'enveloppe T. Pour le vote par correspondance, il faudra donc voter comme les années précédentes en préparant vous-même les enveloppes et le bulletin de vote, et les envoyer au SNESUP-FSU – Congrès FSU- 78 rue du Faubourg Saint Denis – 75010 Paris**

Chaque syndiqué-e SNESUP-FSU à jour de cotisation entre septembre 2020 et le jour du vote est appelé-e à participer aux débats préparatoires et à se prononcer par un vote individuel sur ces différents textes.

La période de vote aura lieu entre le 4 novembre et le 25 novembre, soit 3 semaines.

Nous vous joignons d'ores et déjà le lien vers Pour Congrès dans lequel figurent le rapport d'activité et l'expression des tendances qui feront l'objet de deux votes : <https://snesup.fr/article/pour-ndeg-235-special-10e-congres-national-de-la-fsu>

Les différents courants de pensée du SNESUP ne correspondent pas toujours aux tendances de la FSU. Ils feront connaître leurs positions par rapport aux votes d'activité – avec des fenêtres A et/ou B- , ainsi que leur soutien éventuel aux tendances FSU dans le supplément au mensuel 699. **En dernière page nous joignons le bulletin de vote** ; il est aussi disponible en ligne ici :

<https://www.snesup.fr/article/bulletin-de-vote-congres-fsu-2022> et la circulaire de Congrès pour les responsables de section ici : <https://www.snesup.fr/article/circulaire-congres-fsu-2022>

Attention ! Certaines sections départementales FSU organisent des votes pour désigner leurs instances délibératives ou le vote national. Vous pouvez voter à la section départementale pour le vote départemental MAIS il faut adresser votre vote pour l'activité et l'orientation de la FSU nationale au SNESUP.

Michelle LAUTON , 21 octobre 2021



Communiqué de presse

TOUTES ET TOUS A PARIS LE 2 DÉCEMBRE 2021

Le 1^{er} octobre une nouvelle fois ce sont des milliers de retraités qui dans l'unité se sont rassemblés dans 164 rassemblements et manifestations pour exiger l'augmentation de leurs pensions de retraite, le maintien et le développement de la protection sociale et des services publics.

Face à un gouvernement et un patronat qui restent sourds à leurs exigences sociales, les retraités restent déterminés à agir.

Jeudi 2 décembre 2021, leurs organisations syndicales et associatives de retraités les appellent à une puissante manifestation à Paris.

Pour :

- L'augmentation immédiate des pensions de base et complémentaire et indexation sur l'évolution des salaires.
- La défense de notre système de santé, de retraite, portée par une Sécurité sociale financée par les cotisations sociales et basée sur la solidarité intergénérationnelle.
- La défense et le développement des services publics de proximité sous contrôle et maîtrise publique.
- La défense de nos libertés individuelles et collectives.

Le Président de la République, son gouvernement et le patronat doivent enfin entendre les retraités.

Les retraités ne lâcheront rien, ils veulent gagner !

Montreuil, le 14 octobre 2021

Marc Bastide (UCR-CGT, 263 rue de Paris, 93515 Montreuil cedex)
Didier Hotte (UCR-FO, 141 avenue du Maine, 75680 Paris cedex 14)
Jacqueline Valli (UNAR-CFTC, 45 rue de la Procession, 75015 Paris)
Daniel Delabarre (UNIR CFE-CGC, 59 rue du Rocher, 75008 Paris)
Marylène Cahouet (FSU, 104 rue Romain Rolland, 93260 Les Lilas)
Gérard Gourguechon (UNIRS-Solidaires, 31 rue de la Grange aux Belles, 75010 Paris)
Marc Le Disert (FGR-FP, 20 rue Vignon, 75009 Paris)
Roger Perret (Ensemble & solidaires - UNRPA, 47 bis rue Kléber, 93400 St Ouen)
Michel Denieault (LSR, 263 rue de Paris, 93515 Montreuil)

BULLETIN DE VOTE POUR LA FSU

Scrutin du 4 novembre au 25 novembre 2021

VOTE n°1 :

Orientation fédérale nationale (suppl "POUR" n°235 / octobre 2021)

Cochez la liste de votre choix d'un trait apparent

- Liste Unité & Action et sans tendance
 - Liste à l'initiative de l'ÉE (École Émancipée)
 - Liste Émancipation
 - Liste Unité, Revendications, Indépendance Syndicale (URIS)
 - Liste Front Unique
-

VOTES n°2 :

Rapport d'activité fédérale nationale (suppl "POUR" n°235 / octobre 2021)

Entourez votre choix d'un trait apparent

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
-------------	---------------	-------------------	----------------------

Le rapport d'activité comporte 2 fenêtres qui correspondent à des points qui font débat. Chaque syndiqué(e) est invité(e) à indiquer l'appréciation dans laquelle il (elle) se reconnaît le mieux.

*Pour les 2 votes ci-dessous,
entourez la rédaction de votre choix d'un trait bien apparent*

Fenêtre « Education » (page 8)

A	B
---	---

Fenêtre « Droits et libertés » (page 11)

A	B
---	---
